

Aux dernières réunions du barreau de cette ville, il a été proposé différentes résolutions tendant à défendre l'entrée du temple aux profanes, ou du moins à rendre plus sérieux les examens préliminaires des aspirants à l'étude et à la profession, et à faciliter l'élimination de ceux qui se rendraient indignes de participer aux bénéfices de la confraternité. Une commission spéciale a été chargée de faire rapport sur l'urgence des mesures suggérées par ces résolutions, et il est à espérer qu'elles seront avant peu incorporées dans la constitution du barreau.

Conservier intacts les privilèges, les nobles traditions, le vieil honneur de l'ancien barreau, telle doit être l'ambition de ceux qui sont appelés à le continuer. Aujourd'hui surtout que le barreau est devenu l'école où se forment la plupart de nos hommes publics, il importe que le niveau de cette carrière s'élève au lieu de s'abaisser. Il faut s'efforcer de lui attirer l'estime et la confiance de nos concitoyens, d'y former de nouvelles célébrités qui, après avoir été longtemps les conseils et les défenseurs des intérêts privés, deviennent les organes imposants des intérêts publics.

..*

En attendant la réunion des Chambres, qui doit avoir lieu définitivement le huit du mois prochain, la politique locale fait relâche. Tous les yeux sont fixés avec anxiété sur le Nouveau-Brunswick, dont les élections prochaines vont peser d'un si grand poids dans les destinées de la Confédération. La minorité parlementaire de la Nouvelle-Ecosse pétitionne bruyamment contre l'arbitrage impérial, et, en bonne voisine qu'elle est, prête main forte au parti anti-fédéral du Nouveau-Brunswick. La lutte y sera vive, si l'on en juge par le ton général de la presse, et la victoire est passablement incertaine. Nous avions cru jusqu'ici, et bien d'autres avec nous, que les Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui ont conservé si fidèlement les traditions de la vieille France, ne demanderaient pas mieux que de profiter de la Confédération pour se rapprocher de nous, qui les avons si souvent appelés nos frères; mais nous regrettons d'apprendre, au contraire, qu'ils sont tout aussi anti-fédéraux que M. Anglin lui-même. Ils ont sans doute d'excellentes raisons pour en agir ainsi, et ce que nous en disons n'est pas pour leur faire un reproche; mais il nous semble qu'à leur place nous n'aurions eu aucun scrupule à nous ranger sous le drapeau fédéral à côté des Canadiens-français. Nous n'en espérons pas moins, si jamais la confédération s'établit, voir les Acadiens non-seulement du Nouveau-Brunswick, mais encore ceux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, faire, à l'heure du danger, cause commune avec nous.